

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022 À 18 H 30  
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 2. Constatation ou révocation de l'avis de convocation**
  - 3. Adoption de l'ordre du jour**
  - 4. Projet modules et jeux d'eaux : intention du conseil**
  - 5. Projet garage municipal : mandat architecte**
  - 6. Appel d'offres : vente du terrain et construction d'un projet immobilier**
  - 7. Mairie : réparation toiture**
  - 8. FC Petite-Nation : entente d'utilisation de terrains et équipements sportifs**
  - 9. Autorisation d'accès : Services portail municipal/Clicséqur**
  - 10. Période de questions**
  - 11. Levée de la séance extraordinaire**
- 

**PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 4 juillet 2022 à 18 h 30** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau

Monique Malo  
Miguel Dicaire

Nil Béland  
Ann-Marielle Tinkler

Absence motivée : Daphné Rodgers

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Micheline Cloutier.

Assiste également à la séance Monsieur Mario Boyer, Directeur général/Greffier-trésorier.

**1.**

**Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Micheline Cloutier souhaite la bienvenue aux membres présents.

**2.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-149**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**3.**

**Constatation de l'avis de convocation**

Le Directeur général/Greffier-trésorier par intérim M. Mario Boyer constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153,C.M.).

**4.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-150**

**Projet modules et jeux d'eau : intention du conseil**

CONSIDÉRANT le projet de modules de jeux et de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT l'entente de contribution non remboursable avec l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité du Conseil de se prononcer sur ledit projet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le conseil municipal réitère son intention de réaliser le projet d'achat et d'installation de modules de jeux et de jeux d'eau dans la municipalité de Plaisance;

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**5.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-151**

**Projet garage municipal : mandat architecte**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un garage municipal ;

CONSIDÉRANT le délai imparti pour sa réalisation ;

Il est proposé par Monsieur Nil Béland

QUE le conseil municipal accepte la proposition datée du 21 juin 2022 de Jean Dallaire architecte Inc. au montant de 21 100 \$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis pour soumission d'un nouveau garage municipal.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé :            Pour : 4                            Contre : 1

**Adoptée à la majorité.**

*Monsieur le conseiller Miguel Dicaire enregistre sa dissidence.*

**6.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-152**

**Appel d’offres : vente du terrain et construction d’un projet immobilier**

CONSIDÉRANT l’appel d’offres pour la vente du terrain et construction d’un projet immobilier résidentiel, lot 4 852 716 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire un addenda ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le conseil approuve l’addenda #1 émis le 21 juin 2022 pour modifier la date du dépôt des plaintes ;

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**7.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-153**

**Mairie : réparation de toiture**

CONSIDÉRANT le programme PRABAM qui finance les travaux à 100 % ;

CONSIDÉRANT la nécessité de changer le papier brique sur le toit de la mairie ;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès d’entrepreneurs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE le conseil municipal accepte la proposition # 2522 datée du 15 juin 2022 de Toitures L&L au montant de 13 700 \$ plus taxes pour les travaux à effectuer à la toiture de la mairie.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**8.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-154**

**FC Petite-Nation : entente d’utilisation de terrains et équipements sportifs**

CONSIDÉRANT l’organisation et la gestion de l’activité « soccer » dans la municipalité par FC Petite-Nation ;

CONSIDÉRANT que FC Petite-Nation utilise les plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT la participation des résidents de Plaisance à cette activité ;

Il est proposé par Madame Ann-Marielle Tinkler

QUE le conseil municipal autorise Madame Micheline Cloutier, Mairesse et Monsieur Mario Boyer, Directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité une entente avec FC Petite-Nation pour l'utilisation de plateaux et équipements sportifs pour les saisons 2022-2023-2024-2025.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**9.**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-155**

#### **Autorisation d'accès : Services portail municipal/Clicsécur**

CONSIDÉRANT la nomination de Monsieur Mario Boyer à titre de Directeur général et greffier-trésorier par intérim;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir un code pour Monsieur Boyer afin d'accéder au portail « Clicsécur » dans le cadre de ses fonctions;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil autorise Monsieur Mario Boyer, Directeur général et greffier-trésorier par intérim à obtenir un code « Clicsécur » pour l'accès au portail municipal et /ou à tout autres services nécessitant un tel code;

QUE Madame Micheline Cloutier, Mairesse soit mandatée, pour et au nom de la municipalité de Plaisance à signer tout document permettant la réalisation de la présente résolution.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **10. Période de questions**

Début : 18 h 38

Fin : 18 h 54

**11.**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-156**

#### **Levée de la séance à 18 h 55**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la séance extraordinaire soit levée.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussigné, Micheline Cloutier, Mairesse de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 4 juillet 2022.

---

Micheline Cloutier  
Mairesse

---

Mario Boyer  
Directeur général/Greffier-trésorier